

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 17 juillet 2023



Ordre du jour
du Conseil Municipal du 17 juillet 2023 à 20H00

- 1/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2023
- 2/ Choix de l'entreprise pour l'installation de la vidéoprotection sur la commune
- 3/ Demande de subvention pour l'installation de la vidéoprotection sur la commune
- 4/ Droit de Prémption Urbain

Ce Conseil Municipal se déroulera dans la Salle du Conseil en Mairie

Fait à Vaulx-Milieu, le 11 juillet 2023

Le Maire,
Dominique BERGER



Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 17 juillet 2023



MAIRIE DE VAULX-MILIEU

7, place de l'Eglise—38090 VAULX-MILIEU

04.74.94.27.64

POUVOIR

Je soussigné(e) *Magalys BUDERIGUE*
agissant en qualité de *adjointe*
empêché(e) d'assister à *conseil Municipal*
Qui se tiendra le *17 juillet 2023*

Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à
M R *Dominique BERGER*

Fait à VAULX-MILIEU, *14/07/2023*

Le déclarant

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 17 juillet 2023

Séance ordinaire du 17 juillet 2023

Le dix-sept juillet deux mil vingt-trois à 20h00, le Conseil Municipal de Vaulx-Milieu, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BERGER Dominique, Maire.

Présents : Mrs BASSIERE Didier, BRAULT Jean-Pierre, FERLET Daniel, GOUTTEFANGEAS René, LEHALLE Philippe, LUQUAIN Rémi, METTEM Yves, RIVOIRE Gérard, SORRO Jean-Michel, Mmes BEDDOUCHE Marie, HANIQUE Danielle, MILLE Christiane, PETIT Pierrette, RATONNAT Silke, TOROSSIAN Hortense.

Excusée : POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à BERGER Dominique.

Absents : BERNET Corinne, DARMET Lise, MATEO Roselyne, GAUTIER Sébastien, LOCATELLI Pascal

Madame Danielle HANIQUE a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 03/07/2023 :

Le compte-rendu de la séance du 03/07/2023 est approuvé.

Délibération n° 2023/36 : Choix de l'entreprise pour l'installation de la vidéo protection sur la Commune

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et suite à l'augmentation des dégradations, infractions et autres incivilités sur le domaine public et privé, la commune a décidé de se doter d'un système de vidéo protection urbaine sur certains sites sensibles.

La mission de maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée le 7 février 2022 au cabinet ACTIV INGENIERIE de SAINT LAURENT DE MURE.

Les abords de sept (7) sites ont été retenus pour être équipés de caméras raccordées à un enregistreur :

- La place de la Fontaine
- La place de la Poste
- La place de l'Eglise-Mairie
- L'école Germaine Tillion
- Le Centre Technique Municipal (CTM)
- L'école maternelle Saint Exupéry
- Le groupe scolaire Edouard Herriot

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 17 juillet 2023

Le poste d'exploitation se situe au Centre Technique Municipal dans le local initialement destiné à la police municipale, sécurisé par rideau métallique et contrôle d'accès.

Après consultation, trois entreprises ont déposé une offre.

Entreprise	Montant de l'offre
INFRACITY	100 527,20€ HT
SERFIM	91 911,34€ HT
ALCY	106 873,00€ HT

Le cabinet ACTIV INGENIERIE a réalisé l'analyse des offres et nous a présenté son rapport définitif le 6 juin 2023. Il met en évidence la proposition de l'entreprise SERFIM dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour des prestations équivalentes.

L'article 2122-9-1 du code de la commande publique (CCP) permet la passation de marchés de travaux sans mise en concurrence jusqu'à 100 000,00€ HT. Il n'y a donc pas eu de publication du Dossier de Consultation des Entreprises dans les annonces légales.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du choix d'attribution du marché de travaux de fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéo protection urbaine sur le territoire communal à l'entreprise SERFIM.
- **AUTORISE** le Maire à traiter avec l'entreprise retenue, à signer toutes les pièces du marché ainsi que toutes les pièces annexes et complémentaires s'y rapportant.

Délibération votée par : 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Initialement prévue par la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) jusqu'au 31 décembre 2022, la dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence préalable pour les marchés publics de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 100 000€ HT est prorogée jusqu'au 31 décembre 2024 par le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022.

Suite à la publication du dossier de consultation des entreprises et à la réception des candidatures actualisées, et après analyse des offres, c'est l'entreprise SERFIM qui est retenue.

Les installations se feront sur les bâtiments publics et sur la façade du bar-restaurant de la Place de la Fontaine, avec lequel une convention sera passée. Il n'y aura pas besoin de travaux de génie civil. Plusieurs types de camera ont été sélectionnées et seront installées en fonction des lieux et des besoins. Le système retenu permettra de poursuivre le maillage sur le reste de la commune.

Ce marché est l'aboutissement d'un projet complexe mené lors de ce mandat, qui doit répondre aux attentes des élus, des forces de l'ordre et des administrés en termes de sécurité.

Questions :

- Est-il prévu de surveiller les zones d'activité ? -> Non car celles-ci sont gérées par la CAPI.
- Qui pourra intervenir en cas de panne ? -> Un agent sera habilité pour accéder au serveur pour vérifier le bon fonctionnement. En cas d'absence, une notification sera envoyée par mail à d'autres personnes qui seront désignées. Ce point sera à préciser au moment de la mise en service de l'installation.

Délibération n° 2023/37 : Demande de subvention pour l'installation de la vidéo protection sur la Commune

Monsieur le 1^{er} adjoint expose :

Vu la Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu la Loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure et notamment les articles 17 à 25 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment les articles L 223-1 à L 223-9, L 251-1 à L 255-1 et les articles R 251-1 à R 253-4 qui précisent les conditions de mise en œuvre de la vidéo protection ;

Vu l'avis émis par la Commission Départementale de vidéo protection lors de sa séance du 2 mars 2023 et ses préconisations ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2023 portant autorisation d'un système de vidéo protection situé sur la voie publique de la commune de Vaulx-Milieu ;

L'installation d'un système de vidéo protection sur la commune a pour finalité de :

- Prévenir, anticiper, dissuader et gérer les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression et de vol ;
- Assurer la surveillance périmétrique des bâtiments et de leur environnement immédiat exposé à des risques de dégradation, d'agression et de vol ;
- Donner les moyens aux autorités compétentes d'identifier lors d'une requête, dans la mesure du possible, les véhicules traversant la commune, mais aussi les auteurs de troubles afin d'y donner la suite qu'il convient.

La Municipalité souhaite solliciter la Région Auvergne-Rhône Alpes sur ce projet dans le cadre du dispositif « Intervention régionale pour la sécurité des auvergnats et des rhônalpins »

Le coût global de l'opération est estimé à 91 911,34€ HT et le financement prévisionnel s'établit ainsi :

- Subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 45 955,67 € (50%)
- Autofinancement : 45 955,67 € (50%)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} adjoint et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention au taux maximum de 50% du coût hors taxe de l'opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant,
- **DIT** que le coût des opérations est prévu en section d'investissement au Budget Prévisionnel 2023 au compte 2135.

Délibération votée par : 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 17 juillet 2023

Une demande de subvention est faite dans un premier temps pour la partie matériel et logiciel. Le Département pourra être également sollicité ultérieurement.

Informations diverses :

La célébration du 14 juillet a connu une bonne affluence, et le feu d'artifice était de qualité

SARA et CAPI ont déposé plainte suite à l'installation de gens du voyage sur le Parc Technologique.

Le SMND a été contacté pour le ramassage des Points d'apport volontaire pour le verre qui débordent

Les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la gare sont en préparation.

L'association Vitamines souhaite organiser une course d'orientation de nuit. Il sera rappelé à l'association de vitamines de respecter les chemins balisés dans l'espace naturel afin de préserver la faune.

La chasse ouvrira le 10 septembre.

Le prochain numéro du Vaulx Nouvelles sera bouclé le 26 août.

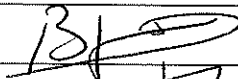
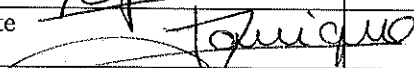


Prochain Conseil Municipal :
lundi 04 septembre 2023
salle du Conseil Municipal

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2023-36	Choix de l'entreprise pour l'installation de la vidéo-protection sur la commune	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0
2023-37	Demande de subvention pour l'installation de la vidéo-protection sur la commune	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 04 septembre deux mil vingt-trois et, ont signé le Maire et la Secrétaire

Signatures

BERGER Dominique	Maire		
HANIQUE Danielle	Adjointe		

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 17 juillet 2023

Listes des membres présents :

BASSIERE Didier
BEDDOUCHE Marie
BERGER Dominique
BRAULT Jean-Pierre
FERLET Daniel
GOUTTEFANGEAS René
HANIQUE Danielle
LEHALLE Philippe
LUQUAIN Rémi
METTEM Yves
MILLE Christiane
PETIT Pierrette
RATONNAT Silke
RIVOIRE Gérard
SORRO Jean-Michel
TOROSSIAN Hortense

